



Conseil de la Ville

Règlement RV-2014-13-74 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Grille des spécifications applicable à la zone M1159

La grille des spécifications applicable à la zone M1159 annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par le remplacement, pour la classe d'usage autorisé H10, dans la colonne « Nombre max. de logement ou de chambre », du nombre « 6 » par « 10 ».

Adoptée le 2 février 2015

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 14 MARS 2015